



Le Breuil

2026-~~02~~TEMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : INTERDICTION UTILISATION TERRAINS STADE DE MONTVALTIN

L'An deux mil vingt-six, le 13 février

Nous, Maire de la commune de Le Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-24, L2212-1 et suivants ;

CONSIDERANT les mauvaises conditions atmosphériques rendant impraticables les terrains de sports du Stade Municipal Montvaltin à Le Breuil ;

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} : Les 11 et 15 février, l'utilisation des terrains sportifs du Stade Montvaltin est interdite à la pratique de tous sports.

ARTICLE 2 : Monsieur Le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché aux emplacements habituels ainsi qu'au Stade Municipal.

Fait à Le Breuil, le 11 février 2026

Pour le Maire,
Par délégation

Léon MATUSZYNSKI
Adjoint en charge des Sports et de la Vie associative

